

le mois

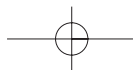
Philippe Toussaint

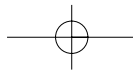
Joëlle Kwaschin

Philippe Toussaint, qui vient de mourir à l'âge de quatre-vingts ans, avait créé en 1982 Le Journal des procès. Plus qu'un grand chroniqueur judiciaire, c'était un humaniste à l'éthique rigoureuse, soucieux de rapprocher le citoyen de la justice.

« L'autre jour, je poussais la porte de la 55^e chambre correctionnelle présidée par madame X, monsieur Y occupant le siège du ministère public... » Les auditeurs de la R.T.B.F. guettaient la belle voix de basse de Philippe Toussaint, tantôt chaleureuse, tantôt indignée. Son billet hebdomadaire commençait souvent ainsi: il semblait entrer par hasard dans une salle d'audience, prenant éventuellement le procès en cours de route. C'est que, pour lui, tous les procès se valaient. Les plus

petites causes, celles sans intérêt apparent lui permettaient toujours d'en tirer un enseignement qui en éclairait les enjeux de société. *Le Journal des procès* qu'il avait créé voici plus de vingt ans et qui vient de fêter son cinq-centième numéro, n'est-il pas édité par l'association Justice et société? En réalité, pour lui, pas de petits procès, mais des personnes qui risquent leur vie. Une peine, qui peut paraître légère, est grosse de bouleversements considérables dans une vie d'homme et ses répercussions peuvent être démesurées dans la vie d'une famille.





Si tous les procès, ceux que doit affronter le tout-venant, la piétaille, ceux dont le « destin » est d'être du gibier de potence, se ressemblaient, les prévenus, eux, n'étaient jamais interchangeables. La générosité, l'attention de Philippe Toussaint rendaient à tous leur dignité, donnant toujours à voir, quelle que fût l'ignominie du crime, leur commune humanité.

L'un des combats qui lui ont tenu le plus à cœur a été celui qu'il a mené contre l'usage imbécile d'amener menottés à l'audience tous les détenus, quel que soit leur degré de dangerosité. Voir arriver encadré par deux gendarmes — pandores eût-il pu dire — un homme entravé lui a toujours semblé contraire à la dignité humaine. Quelle est donc cette justice brutale, qui n'hésite pas à humilier un homme, avilissement redoublé par l'absurde lorsque les policiers passent les menottes à quelqu'un qui vient d'être acquitté, le temps de le ramener à la prison pour le libérer ?

Cette justice-là n'était pas la sienne. La sienne, c'était celle des anonymes. Il ne citait de noms que lorsque la cause était tellement médiatisée qu'il eût été ridicule de ne pas les mentionner. Pour tous les autres, mû par une éthique rigoureuse, il avait choisi de ne pas ajouter à l'opprobre de la comparution celle de la divulga-

tion dans la presse de l'identité du prévenu. Tous ses confrères ne peuvent pas s'enorgueillir de pareil scrupule. Certains préfèrent se draper avec dignité dans la liberté de la presse et le droit inaliénable du public à être informé.

Sa justice n'était pas non plus celle des grands procès d'assises, celle qui ne représente qu'une infime minorité de causes. Non qu'il s'en désintéressât, mais il savait que ces procès ne donnent pas une idée exacte du fonctionnement quotidien de la justice, du sens qu'elle revêt pour les gens ordinaires. Il s'amusait toujours un peu de ce que de grands personnages, ou ceux qui se considéraient comme tels parce qu'ils sont P.D.-G. d'une grande entreprise, s'indignassent d'être traités comme la masse des prévenus. Au nom de quoi, diable, eût-il fallu leur consentir des faveurs ?

Philippe Toussaint n'a cessé de se battre pour une justice plus humaine, respectueuse des droits de tous. Combien de fois n'a-t-il pas répondu à ceux qui se scandalisaient — « Comment un avocat peut-il non seulement défendre un assassin mais encore utiliser toutes les ficelles de la procédure ? » — que les droits de la défense que l'on reconnaît au plus ignoble des individus ne sauraient être dépiautés et que telle est précisément la garantie qu'ils

vaudront pour nous si, d'aventure, les braves gens que nous sommes se retrouvaient inculpés.

Avec Philippe Toussaint, un grand journaliste s'en va, mais ce n'est là qu'un moindre mal, d'autres sont là. C'était surtout un homme d'une grande culture, d'une courtoisie sans faille, un homme de cœur, qui toute sa vie a œuvré sans concession pour mettre les enjeux de la justice à la portée de tous, considérant que l'on ne saurait être honnête homme — expression qu'il affectionnait — en se désintéressant des autres. Si la bonté n'était pas assimilée à de la bêtise, on pourrait dire que cet homme, dont l'élégance de plume avait des accents du XVIII^e siècle, était un homme bon.

Le prévenu, qui a déjà fait de la détention préventive, comparait longtemps après les faits. Certes, ce n'est pas une peccadille, on ne saurait minimiser sa faute, mais il vient de trouver du travail, sa petite amie, qui est dans la salle, attend un bébé. Il y a dans l'air un gout de printemps, n'aurez-vous pas quelque indulgence, madame la présidente, à l'égard de ce garçon ? ■

